

Registre des délibérations
du Conseil Municipal
Séance du 16 Octobre 2024

Nombre de conseillers en exercice : 14

Nombre de présents : 11

Votants : 11

Date de convocation : 09 Octobre 2024

L'an deux mil vingt-quatre et le seize octobre le Conseil Municipal de cette commune, dûment convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, à la Mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Madame Geneviève RABOUL, Maire et a pris la délibération dont le texte est le suivant :

Madame le Maire met au vote le procès-verbal de la précédente séance du 05 Septembre 2024 qui est approuvé à l'unanimité.

PRESENTS : Mr PUGINIER Sébastien – M. ROBERT Georges – Mme LE GOUALEC Caroline – Mr BARTHELEMY Pierre - Mme FABRE Evelyne - Mme GARNIER Catherine - Mme COURSET Patricia – Mme TRICOIRE Mylène – Mme BATE Paula – M. PUPATO Cyrille.

ABSENTS : Mme ARNAL Corinne – Mr BOYER Frédéric (excusés). – Mr GARRON Bertrand (non excusé).

Secrétaire de séance : Mme COURSET Patricia.

DÉLIBÉRATION N°2024/19

OBJET : Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC) – 2024.

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que Carcassonne Agglomération propose l'attribution de fonds de concours en appui des projets communaux, au titre du fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC). Au titre de l'exercice 2024, la commune de Caux et Sauzens s'est vue attribuer la somme de **24 320 € (délibération de Carcassonne Agglo du 27 Septembre 2024)**.

Madame le Maire propose de demander le concours financier de Carcassonne Agglomération sur les opérations « Travaux de voirie 2024 » et sur les « Travaux de rénovation d'Eclairage Public – Grand Rue, rue des Cerisiers et avenue Joseph Rives ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **Demande à Carcassonne Agglo que le FPIC de 2024 d'un montant de 24 320 €, soit attribué aux 2 opérations d'investissement suivantes : Travaux de voirie 2024 dont le montant est évalué à 54 427,31 € HT soit 65 312,78 € TTC et les travaux d'Eclairage Public – rénovation Grand Rue, rue des Cerisiers et avenue Joseph Rives de l'exercice 2024 dont le montant s'élève à 31 266,80 € HT soit 37 520,16 € TTC.**

- **Autorise Madame le Maire à effectuer toutes les démarches et à signer tout document afférent à ce dossier.**

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

DÉLIBÉRATION N°2024/20

OBJET : Opération de requalification et valorisation du centre ancien de la commune de Caux et Sauzens : Tranche 2 : Secteur 3 « Le Boulevard » -Phase 1.

Madame le Maire rappelle au conseil municipal que la commune a engagé depuis 2021 une étude pour la requalification et valorisation de son centre ancien historique en étroite collaboration avec l'architecte des Bâtiments de France.

Madame le Maire expose les faits suivants :

Considérant que la commune souhaite continuer de valoriser son cadre de vie, et ses efforts par la requalification de son centre ancien, pour le confort de ses habitants et de ses visiteurs.

Considérant que la commune souhaite développer sa propre identité touristique en proposant une découverte patrimoniale des espaces et éléments emblématiques.

Considérant l'étude « Feuille de Route » qui a étudié l'ensemble du cœur de Village, définissant des zones sur les espaces stratégiques, donnant des orientations générales et proposant un plan d'action pluriannuel avec une première tranche en cours de réalisation.

Considérant les différentes opportunités de financements à solliciter pour ce projet singulier et découpé.

Madame le Maire demande donc au conseil municipal de donner son avis sur la 2 ème tranche du projet, le Boulevard du Foyer.

Le conseil Municipal, après avoir délibéré, décide :

D'approuver l'avant-projet Tranche 2 proposé par l'architecte Mr AURIOL et le cabinet CETUR INGENIERIE pour un montant de 830 000 € HT.

- D'approuver le lancement d'un programme pluriannuel sur la Tranche 2, en commençant par la Phase 1, pour un montant estimatif de 450 000 € HT, comprenant études et travaux.
- De solliciter des aides financières auprès des différents partenaires potentiels sur la base du devis détaillé de la 1 ère Tranche suscitée : Département de l'Aude, préfecture, Région, Fonds Européens et tout autre financeur potentiel.
- De donner tous pouvoirs à Mme le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à cette opération, l'AVP, le PRO, marchés travaux, bons de commande d'ingénierie, ...
- De réunir sa part contributive.
- De lancer la consultation des entreprises de travaux dès la mise en place des crédits.

Fait et délibéré en séance le jour, mois et an ci-dessus et ont, les membres présents, signé au registre.

DÉLIBÉRATION N°2024/21

OBJET : Inauguration du stade municipal – José RECIO.

Madame le Maire rappelle à l'assemblée, la disparition brutale de monsieur José RECIO, Président du Football Club de Caux et Sauzens.

José RECIO aura marqué de son empreinte le club local de football durant plus de 50 ans. Tout d'abord en tant que joueur puisqu'il est entré dans l'association en qualité de gardien de buts, puis a rapidement pris la présidence du club pour ne plus la quitter jusqu'à sa disparition. Il a hissé le club au plus haut niveau départemental en rapportant deux coupes Favre, en maintenant le club en 1ère division durant de longues années, en créant une école de football, en portant haut les couleurs de notre village dans toute la région. Il a également occupé les fonctions d'Adjoint au Maire durant deux mandats, en charge des travaux.

Afin de perpétuer le souvenir de José RECIO pour son implication et son dévouement à la vie associative et municipale du village, madame le Maire propose de donner son nom au stade municipal de football lors d'une inauguration officielle

Elle demande à son Conseil de bien vouloir se prononcer.

Le CONSEIL ouï l'exposé de sa Présidente et, après avoir délibéré et à l'unanimité :

- DECIDE

- de donner le nom de « José RECIO » au stade municipal de Football.
 - De charger madame le Maire de faire confectionner une plaque commémorative qui sera apposée à l'entrée du stade lors d'une Inauguration qui pourrait avoir lieu au printemps prochain.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

DÉLIBÉRATION N°2024/22

OBJET : Proposition de mise en place d'un protocole relatif à la participation citoyenne en partenariat avec la Préfecture de l'Aude et les forces de sécurité de l'Etat.

Madame le Maire fait part au Conseil Municipal d'un courrier émanant de la brigade de gendarmerie d'Alzonnie l'informant de la possibilité pour la Commune de mettre en place un protocole relatif à la participation citoyenne.

Ce dispositif consiste en la création d'un réseau favorisant le rapprochement entre les forces de sécurité de l'Etat, les élus locaux et la population.

Il s'agit d'une démarche participative, complémentaire de l'action de la police et de la gendarmerie nationale, visant à développer auprès des habitants d'une commune, une culture de la prévention de la délinquance, permettant ainsi d'améliorer l'efficacité des interventions et l'élucidation des infractions. Ce réseau citoyen est sans prérogative de puissance publique et est basé sur le volontariat, la disponibilité et l'honorabilité.

Pour contractualiser ce dispositif, un protocole est établi en étroite collaboration avec la gendarmerie. Le document finalisé est ensuite signé par Mr le Préfet de l'Aude, madame le Maire et Mr le Commandant du groupement de gendarmerie départementale de l'Aude. La durée du partenariat est fixée à trois (3) ans, renouvelable par tacite reconduction.

Madame le Maire fait part de sa réticence concernant ce dispositif qui lui semble ajouter des responsabilités au Maire qui en a déjà beaucoup. Après un tour de table, beaucoup de questions se posent sur ce dispositif. Les responsabilités de chacun des intervenants bénévoles, qui organise les réunions, à quelle fréquence ? Est-ce à la population de gérer les problèmes d'incivilités, l'élucidation de certains méfaits ?

D'autre part, la commune dispose déjà d'un réseau de caméras de vidéoprotection permettant de contrôler certains secteurs stratégiques de la commune. Est-il nécessaire d'ajouter un contrôle supplémentaire ? Le diagnostic sécuritaire du village ne fait pas apparaître une insécurité importante, juste quelques incivilités ponctuelles gérées par la médiation.

Le CONSEIL, après avoir entendu sa Présidente et, après avoir délibéré :

DÉCIDE à l'unanimité :

- Pour les raisons évoquées ci-dessus, de ne pas mettre en place sur le territoire de la Commune de Caux et Sauzens, le dispositif de participation citoyenne proposé par la Gendarmerie de l'Aude, en partenariat avec la Préfecture de l'Aude.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

QUESTIONS DIVERSES :

Demande de nettoyage abords du Canal – Hameau de Sauzens : Madame TRICOIRE Mylène demande s'il serait possible de procéder à un nettoyage des abords du Canal du Midi au hameau de Sauzens. Il y a très longtemps que cette « boucle » de promenade n'a pas été nettoyée. Madame le Maire l'informe que les services techniques seront informés de cette situation afin de programmer une intervention.

Nuisances et incivilités aux abords de l'épicerie : Madame le Maire informe l'assemblée que les riverains de l'épicerie, notamment ceux de l'Impasse Pierre Gazagne, se plaignent de nuisances nocturnes qui ont lieu de façon récurrentes sur le parking situé aux abords de l'Avenue des Platanes au niveau de l'épicerie. Il s'agit de musique forte, de cris, de véhicules qui circulent en va et vient et ce jusqu'à des heures très tardives (entre minuit et jusqu'à 6 voire 7 heures du matin...). Plusieurs signalements ont été effectués auprès de la Gendarmerie de Bram avec description de véhicules et immatriculations. Pour le moment, il n'y a aucun résultat significatif, les nuisances perdurent. La Mairie va réitérer ses demandes de contrôles et de verbalisation si nécessaire afin que ce quartier retrouve sa tranquillité.

Futur réseau d'assainissement Villesèquelande : Madame le Maire fait part à l'assemblée d'un rendez-vous qu'elle a programmé avec le responsable du service Assainissement de Carcassonne Agglo afin d'obtenir des informations sur le tracé du futur réseau d'assainissement qui doit relier Villesèquelande à la station d'épuration de St-Jean à Carcassonne via notre réseau.

Plusieurs tracés ont été évoqués, notamment en dernier lieu, un passage sur la RD 48 au niveau du stade municipal avec bifurcation derrière le cimetière (chemin du Cigala). Elle informera l'assemblée du résultat de cette entrevue

Visite de la Protection Maternelle et Infantile (PMI) : Une visite de la PMI est programmée à l'école le 14 Novembre prochain. En concertation avec les responsables de l'ALAE, plusieurs travaux ont été entrepris afin d'anticiper certaines modifications demandées par ce service de contrôle (mise en place de séparations dans les wc maternelles, anti pince doigt, occultation d'une grande partie de la cour des écoles etc.).

DÉLIBÉRATION

Séance du 16 Octobre 2024

Projet de bail du Bar/Restaurant « Le Platane » : Le dossier n'est toujours pas finalisé. Plusieurs discussions ont eu lieu avec les responsables de Karma ainsi qu'avec le notaire de cette société. Un projet de bail a été établi qui est en cours de modification. Le bail définitif devrait être validé avant la fin du mois de Novembre 2024 afin de permettre la réalisation de certains travaux de remise en état et une ouverture probable de ce commerce au printemps prochain.

Croix accidentée place du Moulin : Madame le Maire rappelle l'accident survenue récemment sur la place du Moulin où un camion de livraison a heurté la vieille croix en pierre située aux abords de l'école. Le chauffeur s'est engagé à prendre en charge la réparation qui sera effectuée par l'entreprise Coq et Torrès de Carcassonne.

L'ordre du jour étant épuisé, madame le Maire lève la séance à 22 h 30.

Délibération n°2024/19 : : Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC) – 2024.

Délibération n°2024/20 : Opération de requalification et valorisation du centre ancien de la commune de Caux et Sauzens : Tranche 2 : Secteur 3 « Le Boulevard » - Phase 1.

Délibération n°2024/21 : Inauguration du stade municipal – José RÉCIO.

Délibération n°2024/21 : Inauguration du stade municipal - Jeté RECO.

Délibération n°2024/22 : Proposition de mise en place d'un protocole relatif à la participation citoyenne.

Le Majre. Geneviève RABOUL

La secrétaire, Patricia COURSET



